

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2023/10/16/2-2

portant sur

L'AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME PLU DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET : DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 16 octobre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine.

SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, Membres Élus Titulaires.

36 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer

Madame Jessica BOVIS, **membre du Bureau**, Secrétaire, arrivée après les délibérations. Monsieur Pascal NICOLETTI, **membre élu**, arrivé après les délibérations.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Éric, LAPIERRE Nathalie, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Monsieur GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué et Madame LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, Membres du Bureau

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Éric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs PERUGINI Francis, STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, Matthieu, MOLINES Gérard, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNO Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, KLEINKLAUS Christophe, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



VUS:

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau;
- L'Avis favorable avec questionnement du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 02 octobre 2023.

CONSIDERANT:

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements;
- Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables;
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétences au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur;
- Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale pour l'avis présenté cidessous, lors de sa séance du 02 octobre 2023.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTENT l'avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Villeneuve- Loubet	Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-Loubet (Nord du quartier de l'Ermitage)	Favorable
	Le 16 janvier 2023, le Préfet des Alpes-Maritimes a autorisé la construction d'un centre éducatif fermé sur des parcelles appartenant à l'Etat, permettant la réinsertion sociale et professionnelle de jeunes, en alternative à une incarcération.	
	PORTEURS DU PROJET :	
	 Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) Groupe SOS Jeunesse pour construction et exploitant du site Ouverture du site prévu en 2026. 	
	PROGRAMMATION:	
	1 100 m² de Surface de plancher : hébergement et activités des jeunes	
	 Labellisation d'un Bâtiment Durable Méditerranéen prévue (avec association Envirobat BDM) 	
	Création de 26 équivalents emplois temps plein sur le site	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 63 Nombre de déports 0

Nombre de participants au vote : 36 (quorum : 32, atteint)

Nombre de votes exprimés: 31

Abstention: 5

Contre: 0

Pour:31

Nice, le 16 octobre 2023

Le Vice-Président

Laurent LACHKAR

Le Président

Jean-Rierre SAVARINO